Office National des Forêts

FORET COMMUNALE DE SARREGUEMINES

Vente de bois de chauffage du 19 novembre 2026

(à 17h30 - Hall d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Sarreguemines)

IMPORTANT :

Pour pouvoir acquérir un lot le jour de la vente, il faut impérativement s'inscrire au préalable à l'Hôtel de Ville en indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de téléphone, soit en vous rendant directement en mairie (bureau 207 – 2ème étage), soit par téléphone au numéro 03 87 98 93 22.
Cette inscription ne vaut pas engagement et n'entraîne aucune obligation d'achat de lot.
Par ailleurs, toute acquisition d'un ou plusieurs lots fera l'objet d'un règlement le jour de la vente par carte bancaire exclusivement.

-

Consignes relatives à la cession de menus produits : lots 1 à 32

- **Lots 1 à 14 et 16 à 28** : il s'agit à l'intérieur du lot délimité à la peinture jaune et verte, de façonner les houppiers et les arbres sur pied marqués d'un trait oblique à la peinture rouge dont le diamètre est inférieur à 30 cm.
 Lots 15 et 29 à 32 : il s'agit uniquement de façonner les houppiers et arbres sur pied marqués d'un numéro de lot à la peinture fluo.

- **Parcelle 3** : présence d'un reste de lot n°28 et 29 à la peinture rose à ne pas toucher.

- Aucun marquage supplémentaire ne devra être réalisé pour délimiter les lots.

- **Les rémanents (branches) ne seront pas mis en tas, mais devront être étalés en morceaux d'environ un mètre**. Les rémanents devront être enlevés des chemins, limites de parcelles, fossés et mardelles. L'ouverture des chemins et sentiers sera réalisée **prioritairement** et dans le mois suivant la cession des lots.

- Il est interdit de travailler sur le chantier les dimanches et les jours fériés.

- L'usage de la tronçonneuse n'est toléré que de 7 heures à 19 heures.

- **La vidange des bois se fera uniquement par temps sec ou sur sol gelé et par les chemins matérialisés à la peinture bleue ; les zones de régénération devront être préservées.**

- En cas de dégradation des chemins, la remise en état incombera au responsable des faits.

- L'exploitation et la vidange des bois devront être terminées pour le **30/07/2027.**

- Une estimation quantitative de chaque lot sera donnée lors de la vente.

- Cette estimation ne pourra plus être contestée après la délivrance du permis d'exploiter.

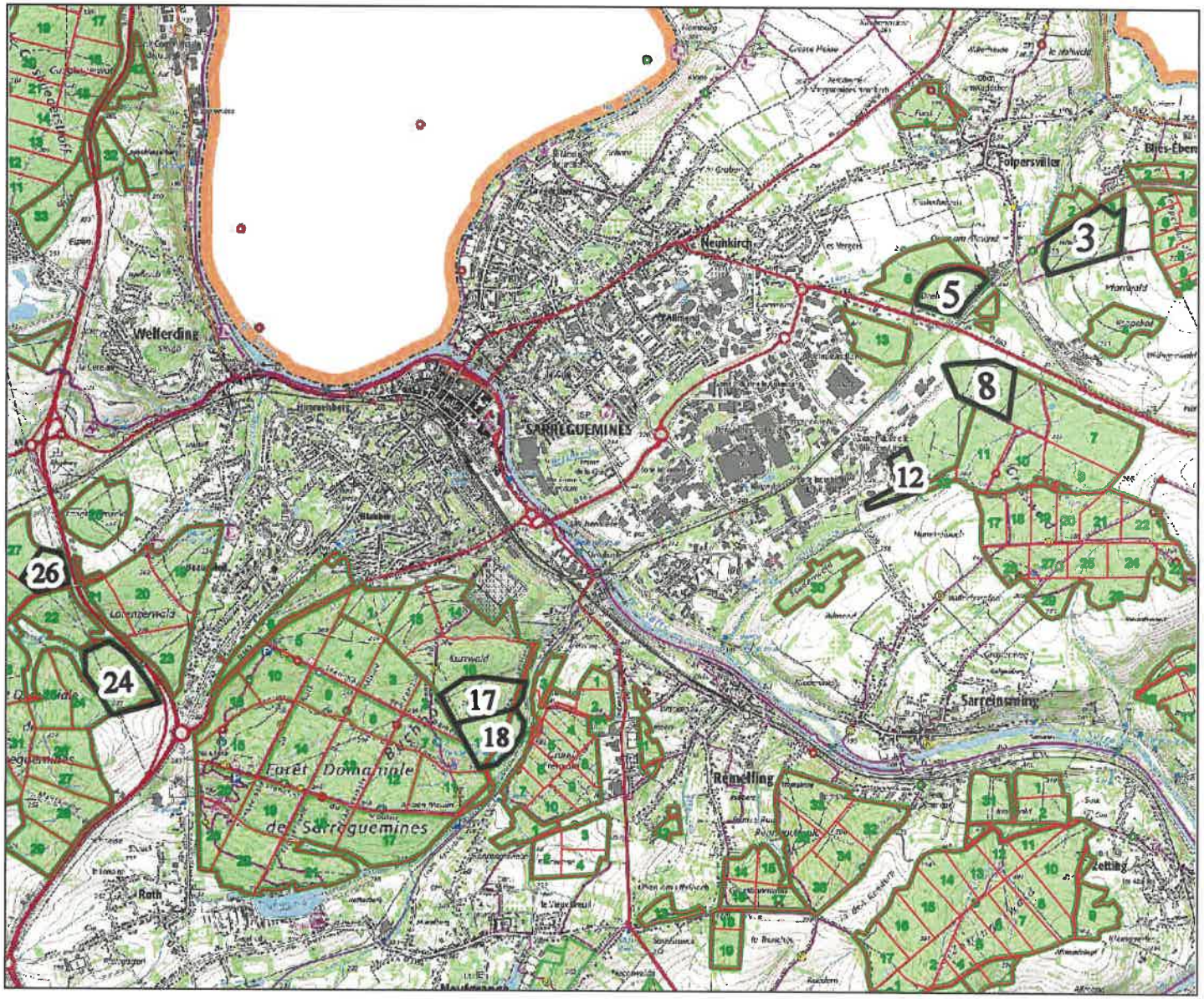
- Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

M. EICH Romain
MF Wolfsbronn
57230 BITCHE
Mail : romain.eich@onf.fr

Le Technicien Forestier,

FC SARREGUEMINES

Localisation des parcelles



Office National des Forêts

Forêt

Parcelle Forestière

Commentaires

0 400 800 1200 1600 m

Echelle : 1 : 41726

Auteur :

19/10/2026

© IGN / ONF : Toute reproduction interdite

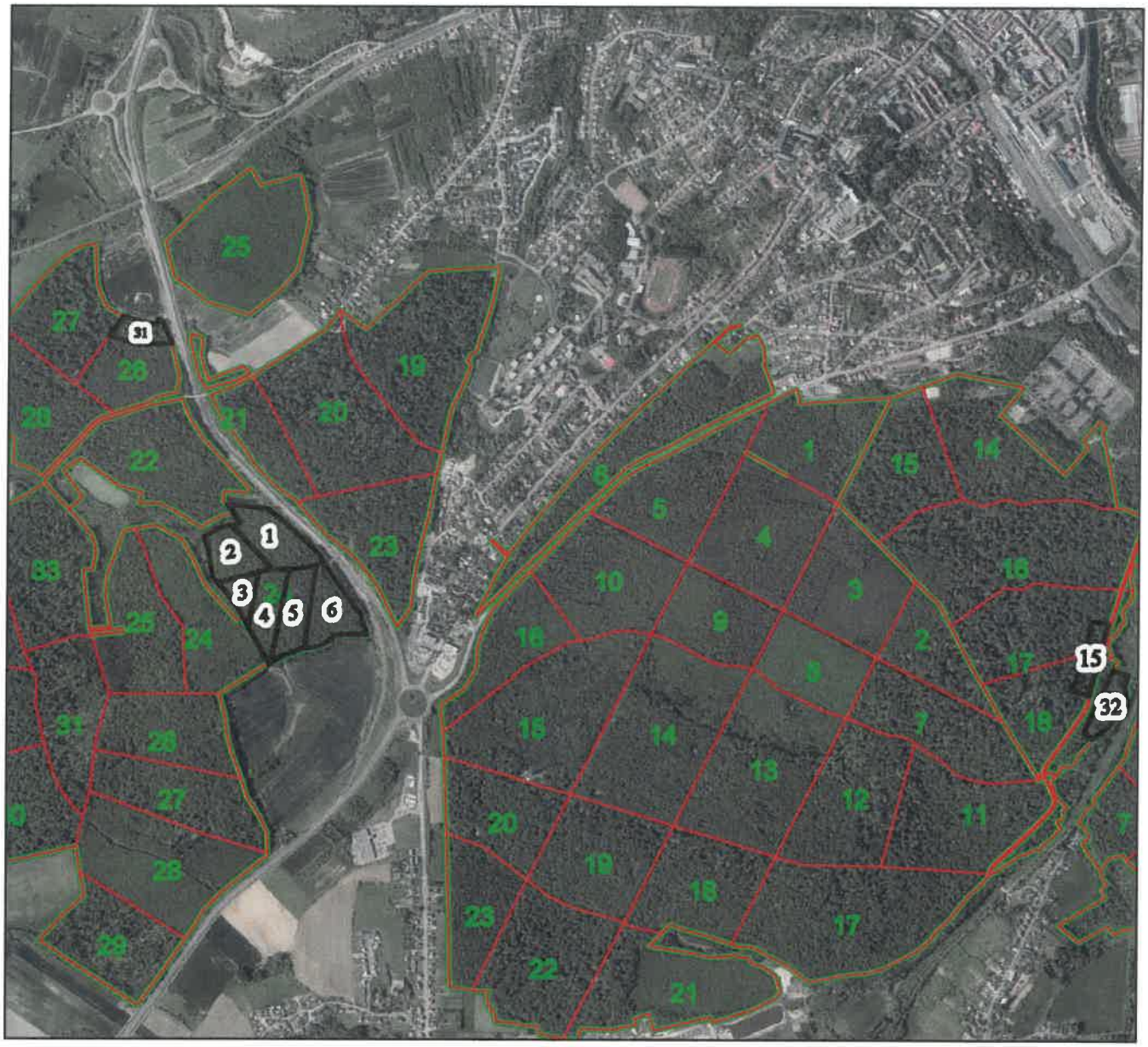
FC SARREGUEMINES

Office National des Forêts

Localisation des lots

Auteur :

19/10/2026



Forêt

Parcelle Forestière

Commentaires

Parcelle 24 : lots 1 à 6

Parcelles 17/18 :lot 15 et 32

Parcelle 26 : lot 31

Echelle : 1 : 20378

0 200 400 600 800 m

© IGN / ONF Toute reproduction interdite

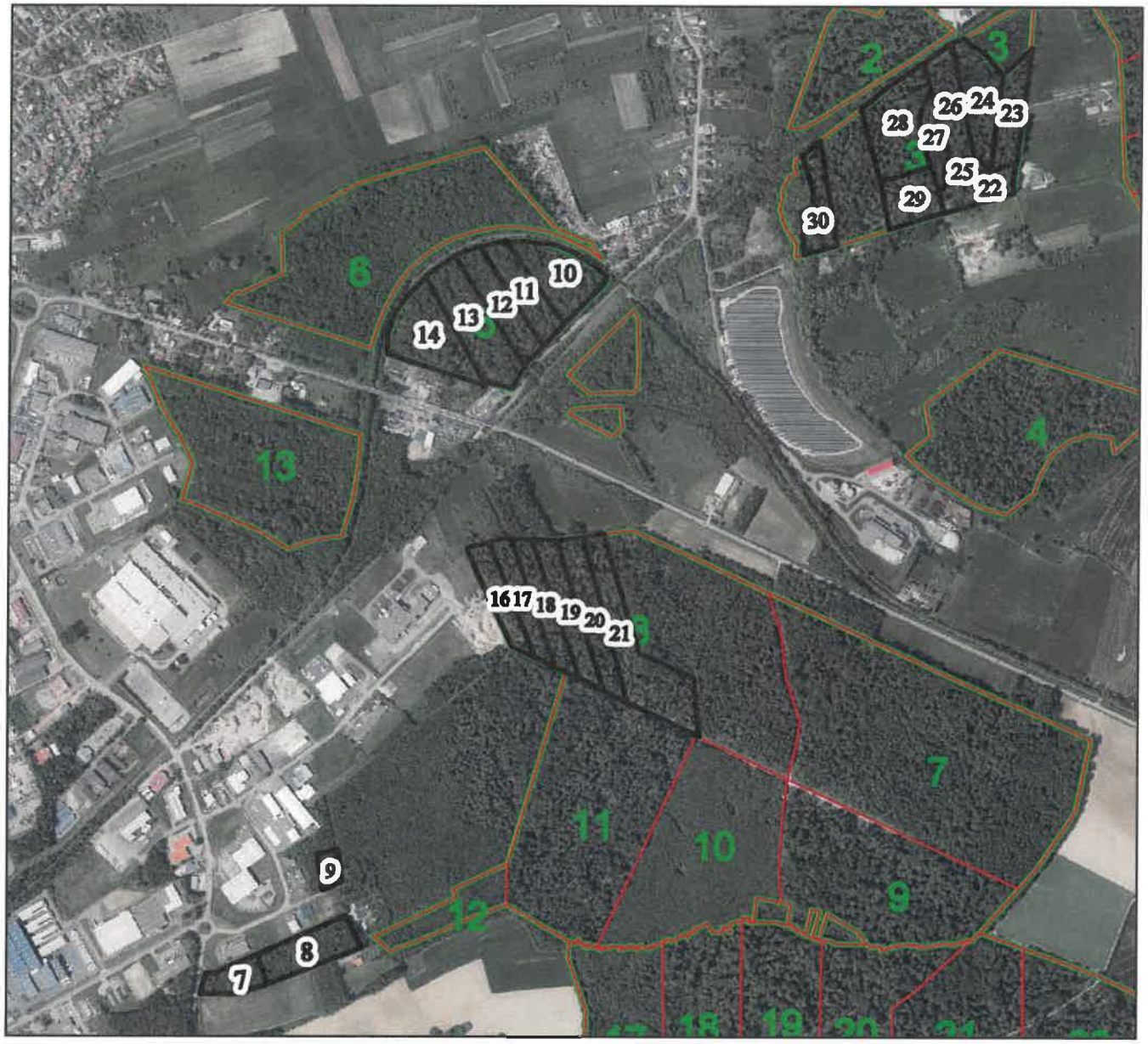
FC SARREGUEMINES

Office National des Forêts

Localisation des lots

Auteur :

19/10/2026



Forêt

Parcelle Forestière

Commentaires

Parcelle 12 : lots 7 à 9

Parcelle 5 :lots 10 à 14

Parcelle 8 : lots 16 à 21

Parcelle 3 : lots 23 à 30

Echelle : 1 : 13507

0 200 400 m

100 300

© IGN / ONF Toute reproduction interdite